



Master Droit privé Parcours Droit des personnes et des familles

0000

Ce master est destiné à former des spécialistes du droit des personnes et des familles.

La 1re année permettra aux étudiants d'assimiler des connaissances qui leur manquent et qui sont indispensables pour des juristes qui souhaitent se consacrer à ces matières.

Elle leur donnera en particulier l'occasion de découvrir le droit patrimonial de la famille (régimes matrimoniaux et successions) et le droit international privé, ainsi que de compléter leurs acquis en procédure civile.

Elle leur offrira aussi l'opportunité d'étudier certaines matières de droit public qui ne peuvent pas être ignorées par des praticiens du droit des personnes et des familles (droit de l'action sociale et de l'aide sociale, droit de la santé publique, droit de la Convention européenne des droits de l'homme).

La 2nde année sera un temps d'approfondissement et de réflexion.

Seront abordées des matières déjà présentées en licence ou en 1re année de master (droit des couples, droit de la filiation, droit des personnes, droit de la bioéthique, protection des personnes vulnérables) mais qui devront donner lieu à une analyse plus substantielle. Seront également dispensés des cours assez techniques portant sur des questions essentielles pour des spécialistes du droit des personnes et des familles (accords et procédures en matière personnelle et familiale, protection du logement et prestations pécuniaires familiales, droit civil de la protection contre les violences intrafamiliales, droit pénal des personnes et des familles, droit fiscal des familles et des majeurs protégés).

Le premier semestre sera assez théorique ; le second sera plus pratique et préparera l'insertion professionnelle des étudiants. Ces derniers auront en particulier la possibilité de faire un stage de deux mois.

Responsables

- > [Dominique FENOUILLET](#)
- > [Jean GARRIGUE](#)

Scolarité de master

Master Droit privé

Droit des personnes et des familles

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[Droit](#)

[Droit privé](#)

[Mme Dominique FENOUILLET](#)

[M. Jean GARRIGUE](#)

[Masters en Droit](#)

[Master](#)

2 ans

[Formation initiale](#)

[Français](#)

[Bac +3](#)

Pour l'année universitaire 2025-2026 :

Accès bac+3 : [Capacités d'accueil et modalités d'accès](#)

Attendus

- > Licence de droit
- > Bonne maîtrise du raisonnement juridique
- > Bonne maîtrise du droit civil, patrimonial (droit des biens, droit des obligations, droit des contrats spéciaux) et extrapatrimonial (droit des personnes et de la famille)
- > Bonne maîtrise du droit pénal



- > Bonne maîtrise des questions de procédure

Critères généraux d'examen des candidatures

Éléments prépondérants : résultats et compétences académiques :

- > Résultats au baccalauréat
- > Résultats obtenus pour chaque année de L1, L2 et L3 : moyenne générale et notes dans les matières fondamentales (avec travaux dirigés)
- > Résultats spécifiquement obtenus en droit civil, en droit pénal et en procédure

Autres éléments susceptibles d'être pris en considération :

- > Autre cursus suivi, en parallèle ou non : Collège de droit, double licence, autre formation, classe préparatoire aux concours d'accès aux Grandes écoles, etc.
- > Compétences linguistiques
- > Stages : préciser la structure d'accueil (en cabinet, en entreprise, etc.), l'activité confiée, le bilan de l'expérience
- > Autres activités : artistiques, sportives, associatives, etc.
- > Lettre de motivation
- > Projet professionnel

Modalités d'examen des candidatures

- > Sélection sur dossier
- > Les responsables du Parcours se réservent la possibilité d'organiser en outre un entretien individuel.

Programme 2025-2026

Texte de référence :

Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master.

Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

1^{re} année (60 [ECTS](#))

SEMESTRE 1 (30 [ECTS](#))

UEF1 (coefficient 2 - 20 [ECTS](#))

2 matières obligatoires :

- > Droit des régimes matrimoniaux
- > Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 [ECTS](#))

4 matières obligatoires :

- > Protection des données à caractère personnel
- > Droit des sûretés
- > Droit pénal spécial
- > Droit international privé 1

1 matière au choix :

- > Procédures civiles d'exécution
- > Droit de l'action sociale et de l'aide sociale



> Droit des étrangers

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Protection des données à caractère personnel » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

> Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- > Droit des successions et libéralités
- > Droit international privé 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- > Droit civil des personnes vulnérables
- > Droit de la santé publique
- > Grands enjeux de la justice contemporaine
- > Droit de la Convention européenne des droits de l'homme

1 matière au choix :

- > Philosophie du droit et de la justice
- > Sociologie du droit et de la justice

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception du cours « Droit civil des personnes vulnérables » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

> Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

2e année (60 ECTS)

Semestre 1

2 enseignements méthodologiques obligatoires :

- > Droit des personnes : 24 h
- > Droit du couple et de la parenté : 36h

8 matières obligatoires :



- > Droit des majeurs vulnérables : 18h CM
- > Droit civil de l'enfance : 18h CM
- > Droit de la bioéthique : 18h CM
- > Accords et procédures en matière personnelle et familiale : 18h CM
- > Protection du logement et prestations pécuniaires familiales : 18h CM
- > Droit civil de la protection contre les violences intrafamiliales : 10h CM
- > Droit pénal des personnes et des familles : 18h CM
- > Droit fiscal des familles et des majeurs protégés : 12h CM

SEMESTRE 2

3 enseignements méthodologiques obligatoires :

- > Accords et procédures en matière personnelle et familiale : 18 h
- > Droit international privé des personnes et des familles : 24h
- > Droit des majeurs vulnérables : 12 h

Stage de 2 mois

Le rapport de stage prendra la forme d'une réflexion sur une question juridique rencontrée à l'occasion du stage.

Règles spécifiques

Il est organisé une seule session d'épreuves terminales.

I/ Examens et contrôle continu

I.1 - Matières enseignées exclusivement au 1er semestre

I.1.a - Matières donnant lieu à des enseignements méthodologiques (sur 100 points) :

- > Contrôle continu : note sur 20 points
- > 1 examen écrit de 5h : note sur 20 points
- > 1 exposé-discussion : note sur 20 points
- > La somme des trois notes précédentes sera multipliée par le coefficient 5/3

I.1.b - Matières donnant lieu à des cours magistraux (sur 90 points) :

> (Droit civil de l'enfance, droit de la bioéthique, protection du logement et prestations pécuniaires familiales, droit civil de la protection contre les violences intrafamiliales, droit pénal des personnes et des familles, droit fiscal des familles et des majeurs protégés)

1 oral ou 1 écrit, au choix de l'enseignant. Note sur 10 points dans chacune des 6 matières. La somme de ces 6 notes sera multipliée par le coefficient 1,5.

I.2 - Matières enseignées exclusivement au 2nd semestre (sur 40 points) :

Droit international privé des personnes et des familles :

- > Contrôle continu : note sur 10 points
- > 1 écrit : note sur 20 points
- > La somme des deux notes précédentes sera multipliée par le coefficient 4/3

I.3 - Matières enseignées à la fois au 1er et au 2nd semestres (sur 70 points)

Accords et procédures en matière personnelle et familiale (sur 40 points) :

- > Contrôle continu : note sur 10 points
- > 1 écrit ou 1 exposé-discussion : note sur 20 points
- > La somme des deux notes précédentes sera multipliée par le coefficient 4/3

Droit des majeurs vulnérables (sur 30 points) :

- > Contrôle continu : note sur 10 points
- > 1 écrit ou 1 oral : note sur 20 points



I.4 - Stage ou mémoire

I.4.a Stage, rapport de stage et soutenance (sur 100 points)

Les étudiants doivent en principe accomplir un stage d'une durée minimale de deux mois. Ils sont alors tenus de rédiger un rapport, qui prend la forme d'une réflexion sur une question juridique rencontrée à l'occasion du stage. Ce rapport donne lieu à une soutenance devant un jury composé d'au moins deux enseignants.

I.4.b Dispense de stage et mémoire (sur 100 points)

Avec l'autorisation des directeurs du master, les étudiants peuvent être dispensés de stage pour rédiger un mémoire de recherche. Celui-ci est soutenu devant un jury composé d'au moins deux enseignants.

II/ Admission et mentions

L'étudiant peut être admis s'il obtient au moins 200 points sur 400.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- > Passable, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 mais inférieure à 13 sur 20 ;
- > Assez bien, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 mais inférieure à 15 sur 20 ;
- > Bien, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 mais inférieure à 17 sur 20 ;
- > Très bien, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

III/ Absence de 2nde session

Il est organisé une seule session d'examens.

IV/ Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit ; il peut être autorisé par le jury lorsque des circonstances le justifient.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve les notes dans lesquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10, sauf s'il décide d'y renoncer lors de sa réinscription.

V/ Aménagement des études

Pour des raisons médicales et sur la base d'un avis émis par le médecin du service de santé étudiante, le président de l'université peut autoriser un étudiant à accomplir la 2ème année de master en deux ans. La même possibilité est offerte aux étudiants inscrits sur une des listes nationales des sportifs de haut niveau.

La répartition des enseignements entre les deux années est alors déterminée par les enseignants responsables du master.

Professions judiciaires (avocat et éventuellement magistrat), mandataire judiciaire à la protection des majeurs, associations diverses, enseignement.